



N° 024 / URHF / ERH

## DECISION D'APPEL A CANDIDATURE AUX POSTES DE RESPONSABILITE

### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Vu la Loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale promulguée, par le dahir n° 1.00.71 du 9 kaada 1420 (15 février 2000) ;

Vu le Décret n° 2.99.71 du 9 hijja 1420 (16 mars 2000) pris pour l'application de la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu le Statut du personnel de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, tel que modifié et complété ;

Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité ;

Vu la décision n°03/2014, du 14 mai 2014, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu l'Organigramme de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

#### DECIDE

**Article 1 :** L'ouverture d'un appel à candidature aux postes de chef d'entité / chef de projet comme suit :

- Chef d'Entité Gestion des Données;
- Chef d'Entité Etudes et Développement ;
- Chef d'Entité Externalisation et Logistique;
- Chef d'Entité Ressources Humaines ;
- Chef d'Entité Finances et Comptabilité ;
- Chef de Projet de Mise en place d'un Système d'Evaluation des Brevets ;
- Chef de Projet de Développement de Nouveaux Signes Distinctifs ;
- Chef d'Entité Noms Commerciaux ;
- Chef d'Entité Communication Externe ;

**Article 2 :** Peuvent être candidats aux postes de chef d'entité / chef de projet, les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

Pour les candidats internes :

- Etre classé au grade de cadre 2<sup>ème</sup> catégorie, avec une expérience d'au moins 2 ans dans cette catégorie, ou 5 ans à l'OMPIC ;
- Etre titulaire, au moins, d'un diplôme qui permet l'accès au grade de cadre 1<sup>ère</sup> catégorie de l'OMPIC.

Pour les candidats externes :

- Etre titulaire d'un Bac + 5 ou plus : Doctorat / Ingénieur d'Etat / Master ;
- Avoir 3 ans d'expérience dans un poste en relation avec le profil demandé.

**Article 3 :** Le dossier de candidature (en six exemplaires) doit comprendre les documents suivants:

- Une demande de candidature ;
- Curriculum Vitae (CV) précisant les compétences du candidat, parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;
- Plan d'action et méthodologie de travail, proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;
- **Pour les candidats externes** : Une copie des diplômes ou attestation de réussite et une copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes non délivrés par un établissement d'enseignement public marocain.

**Article 4 :** Le candidat est tenu de déposer son dossier de candidature, (en six exemplaires) contre accusé de réception, au **Secrétariat de la Direction Générale** de l'OMPIC (R.S. 114 KM 9,5 Route de Nouasseur – Sidi Maârouf, Casablanca), au plus tard le **30 janvier 2015**, à **16h00**.

**Article 5 :** Les descriptifs liés à chaque poste de responsabilité sont annexés à la présente décision.

**Article 6 :** la date et le lieu des entretiens de sélection seront communiqués aux candidats présélectionnés, et publiés sur les sites [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et [www.ompic.ma](http://www.ompic.ma).

**Article 7 :** La liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien de sélection, la liste des candidats retenus définitivement seront publiées sur les sites [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et [www.ompic.ma](http://www.ompic.ma).

**Casablanca, le 14 janvier 2015**

**Le Directeur Général de l'Office Marocain  
de la Propriété Industrielle et Commerciale**

**Signé : Adli EL MALIKI**